

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



| OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 18.                  |          |         |                |        |         |
|--|----------|---------|----------------|--------|---------|
| PAR RICHARD PÈRE ET FILS,                            |          |         |                |        |         |
| Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11. |          |         |                |        |         |
| HEURES.  | THERM.   | HYGROM. | BAROM.         | VENTS. | CIEL.   |
| 6 heur.  | d. au    |         | 27 pou.        |        |         |
| dumat.   | dessus   | deg.    | lig.           |        |         |
|  | de 0.    |         |                |        |         |
| Midi....   | 20 l. au | 68 deg. | 27 pou.        | Sud.   | Soleil. |
|  | dessus   |         | 7 lign.        |        |         |
| SOLEIL.  |          |         | LUNE.          |        |         |
| Lever.   | Midi vr. | Couch.  | Phases.        |        | Age.    |
| 5 h.   | 11 h     | 6 h.    |                |        |         |
| 44 m.  | 54 m. 30 | 5 m.    | Dernier quart. |        | 30      |

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 18 septembre 1838.

LOUIS BONAPARTE ET LE JOURNAL DES DÉBATS.

Le *Journal des Débats*, dans son numéro du 16 septembre, revient encore sur les démêlés de M. Molé avec la Suisse; on s'en occupe beaucoup en haut lieu, car de ce côté peuvent surgir pour le gouvernement de graves embarras.

Le *Journal des Débats* persifle l'opposition, et la montre plus vivement préoccupée de défendre l'honneur et les titres civiques de Louis Bonaparte, que la bonne foi et l'équité du gouvernement français. Cette insinuation contre l'opposition n'a pas grande valeur; le *Journal des Débats* sait bien que l'opposition est plus occupée des intérêts de la France que des intérêts de tel ou tel homme. L'opposition dynastique donne chaque jour des preuves incontestables de son sincère attachement à la royauté; on ne peut donc pas la soupçonner d'avoir des tendances impérialistes. Quant à l'opposition radicale, la nature de ses principes ne lui permet pas de se placer sous le patronage d'un prétendant à la couronne; ceci est clair, ce nous semble.

D'ailleurs qu'importe les prétentions de Louis Bonaparte? qu'importe ses partisans? ce n'est pas là qu'est la question. Elle git en ce point: à quoi bon la guerre avec la Suisse? Pourquoi la menacer, et méconnaître à son égard le droit des gens, puisque vous avouez que la famille impériale n'a pas de chances de succès en France? Mieux vaudrait, ce nous semble, avoir même à réprimer une émeute que de déclarer la guerre.

Nous qui ne voyons en toute affaire que la patrie, qui n'avons d'autre pensée que sa prospérité, si nous nous prononçons contre le gouvernement, c'est que ses prétentions sont tout à la fois iniques et impolitiques. Nous jugeons les faits en dehors des questions personnelles et des questions étroites qui peuvent faire agir les coteries, voire même les partis qui divisent la France.

Pour éviter le reproche de favoriser les prétentions d'un prétendant, fallait-il garder un honteux silence, baisser la tête devant la violation flagrante des principes les plus sacrés du droit des gens? Non, et cent fois non. Ce qu'il faut avant tout mettre hors du débat pour discuter sans passion, c'est Louis Bonaparte et ses prétentions; ce qu'il faut considérer, c'est la situation générale de l'Europe, nos alliances douteuses et incertaines; ce qu'il faut voir, c'est le danger de nous commettre dans une guerre sans but avec un pays qui peut, selon qu'il sera avec nous ou contre nous, nous ôter ou nous donner une force équivalente à une armée de 100,000 hommes. N'est-ce pas là un point capital, dominant? Qu'on le déguise tant qu'on voudra, il n'en restera pas moins tout puissant.

À l'intérêt politique se joignent l'intérêt de bonnes relations avec nos voisins, l'intérêt commercial, qu'on compromettrait imprudemment et pour un motif qui n'est pas d'une haute importance.

Le *Journal des Débats* laisse de côté cette face de la question. MM. Bertin de Vaux pas plus que M. Molé ne descendent à de pareilles considérations; mais, si nos grands hommes d'état les comptent pour si peu, il n'en est pas de même à notre bourse de Lyon, dans nos comptoirs; il n'en est pas de même à Besançon, à Marseille et dans nos départements limitrophes de la Suisse.

Là on sait que nous avons plus à perdre que la Suisse, soit dans un blocus, soit par la guerre; car nous ne recevons d'elle que du bétail et des fromages, tandis que nous y exportons nos vins, nos draps, nos fruits du Midi; les tarifs des douanes d'ailleurs font foi de cette assertion.

Si la France, écrit-on de Berne au *Courrier de Strasbourg*, avait recours au blocus, cette extrémité serait bien

funeste pour la Suisse, mais la France en souffrirait davantage encore.

» Nos manufactures tirent leurs matières premières des ports du Havre, Marseille, etc., qui nous fournissent aussi des denrées coloniales. Si la France nous ferme ses portes, celles de la Hollande, de Hambourg et de Trieste nous resteront ouvertes. Il n'y aura d'ailleurs qu'une voix dans nos cantons pour se déshabiller des bons vins de France, des liqueurs perfides dont l'abus toujours croissant énerve notre robuste population; chacun se contentera du vin du pays, et se fera un honneur de ne s'habiller qu'avec les étoffes de nos fabriques. »

Le *Journal des Débats*, qui laisse si dédaigneusement dans l'oubli nos intérêts commerciaux, tranche avec un semblable dédain les difficultés qui naissent des lois civiles. « Que l'on discute, dit-il, tant qu'on voudra les titres civiques du réfugié d'Arenenberg; peu nous importe, la question n'est pas là. » N'en déplaise à MM. du *Journal des Débats*, c'est pourtant là que git la principale difficulté. Si vous prouviez que Louis Bonaparte n'est pas citoyen suisse, alors, en vertu des anciens traités, vous demanderiez son expulsion, vous invoqueriez les précédents de 1836, et la Suisse pourrait céder, comme elle le fit à cette époque, sans trop perdre de sa considération. Ce qui fait qu'elle résiste, c'est que la question est complexe, c'est que la demande d'expulsion atteint un citoyen de Thurgovie.

Le *Journal des Débats* cherche vainement à tourner cette difficulté; elle résiste à tous les sophismes, elle pèse de tout son poids sur toutes les arguties diplomatiques.

Aussi les grands-conseils et la diète elle-même n'auront-ils qu'à se demander ceci: « Louis Bonaparte est-il citoyen de Thurgovie? »

La réponse est déjà tracée par la décision du canton de Thurgovie.

Si quelques doutes pouvaient exister avant cette décision, ils sont complètement levés. — Louis Bonaparte a été reconnu citoyen d'un canton suisse. Qui pouvait mieux que les représentants de ce canton décider s'il est vraiment citoyen suisse? Disons plus, l'examen de cette question ne pouvait appartenir qu'au canton de Thurgovie, sa déclaration est un acte authentique et solennel sur lequel aucune puissance ne peut légalement revenir. Elle fait foi pour tous, et confère d'une manière indélébile le caractère de citoyen suisse à Louis Bonaparte. Ainsi c'est un citoyen de Thurgovie que vous voulez expulser de son pays! Si la Suisse cède à une telle demande, elle renonce à toute nationalité; car la nationalité n'existe pour un pays qu'autant qu'il protège les citoyens qui l'habitent. Là où l'état ne protège pas tous les membres de la cité, là où un état voisin peut demander leur expulsion, il n'y a pas de patrie, et la nationalité cesse.

La naturalisation des étrangers fait partie du droit des gens; c'est bien à tort qu'on l'a classée dans le droit civil. Que nous importe d'ailleurs dans quelle partie des codes se trouvent inscrits les droits des citoyens? En sont-ils pour cela moins précieux et moins sacrés? Le droit d'être électeur, par exemple, est conféré par des lois qui touchent au droit public; mais pour être électeur ne faut-il pas être Français? N'est-ce pas la qualité qui prime toutes les autres? En vertu de quelle loi constatons-nous cette qualité? N'est-ce pas de par les lois du code civil? Le *Journal des Débats* aura beau s'évertuer à amoindrir la question, et à l'assimiler à une question de *mur mitoyen*, elle ne perdra pas de son importance.

Louis Bonaparte est déchu de la qualité de citoyen français, mais légalement il est citoyen suisse. Qu'il aspire à redevenir citoyen français, nous le concevons; mais tant que la loi ne lui aura pas conféré cette qualité, il restera citoyen de Thurgovie. Sa qualité n'est pas soumise à sa vo-

lonté pas plus qu'à celle de M. Molé; elle est indestructible; aucune force humaine ne peut en l'état la changer ni la modifier. Les baionnettes peuvent tuer un homme, mais elles ne peuvent lui ôter son titre de citoyen de tel ou tel pays; elles peuvent lacérer des contrats civils, mais elles ne peuvent leur ôter leur force virtuelle. Les registres des états civils sont plus forts que les armées, et pourquoi? C'est, comme on le disait à une autre époque, qu'il n'y a pas de droit contre le droit.

La presse ministérielle se soucie peu du droit, nous le savons; mais qu'on y prenne garde, au temps où nous vivons, la force n'est employée avec succès qu'autant qu'elle a pour elle une grave raison d'intérêt public. Ainsi, si la France envahit la Suisse, tout ne sera pas terminé; la question se reproduira plus ardente et plus énergique dans les chambres.

La Restauration, au mépris de l'opinion, a voulu faire la guerre d'Espagne. Elle aussi alléguait pour motif la sécurité du pays; elle aussi voulait défendre le trône. Qu'est-il arrivé? La guerre d'Espagne s'est faite, l'armée a obéi à regret, le pays a dépensé des millions; mais la haine contre le gouvernement des Bourbons a grandi depuis lors, et il a toujours été en s'affaiblissant. Si les leçons du passé avaient quelque valeur, celle-là ne devrait pas être perdue.

DE LA SESSION DU CONSEIL-GÉNÉRAL.

(Premier article.)

L'organisation départementale est basée, comme toutes les institutions politiques de la monarchie du 8 août, sur un principe de restrictions et de privilèges. Fidèle aux mêmes errements, on a concentré dans les mains de la classe moyenne la direction des intérêts du département. L'esprit de défiance et de crainte plane partout. On a refusé à la démocratie la gestion des affaires matérielles, et l'on ensevelit dans une espèce de huis-clos des débats qui touchent de si près l'ouvrier et le laboureur, comme le grand propriétaire et le négociant. La publicité qui éclaire le pays, qui le fait assister à l'administration de la chose publique, qui l'édifie sur la probité et la capacité de ses mandataires, qui sert de lien constant entre l'électeur et l'élu, et qui donne à ce dernier le mandat de l'opinion, la publicité n'est-elle pas l'élément vital, essentiel, d'un régime constitutionnel? Cependant c'est vainement que la presse et l'opinion ont réclamé avec énergie et persistance la publicité des conseils-généraux, elle a été refusée; car nous ne pouvons considérer comme de la publicité réelle la simple communication des procès-verbaux permise par la loi du 10 mai 1838.

Nous savons par quels pitoyables raisonnements le gouvernement a condamné à la clandestinité les délibérations et les actes des conseils-généraux. On craint l'action de l'opinion en tout, on se fait un système d'y résister. N'y avait-il pas pour les habitants, à assister aux délibérations départementales, un intérêt égal à celui que prend le pays aux discussions des deux chambres? Comment veut-on que le pays s'initie à la pratique des affaires publiques, si on lui interdit la connaissance des débats? comment veut-on qu'il puisse décerner un mandat avec sagacité, s'il ne peut suivre le conseiller-général dans l'accomplissement de ses fonctions? Peut-il savoir s'il y apporte intelligence et désintéressement, lorsqu'on lui dérobe les noms de ceux qui prennent part à la discussion? Nous ne nous laisserons point de frapper à la porte des conseils-généraux jusqu'à ce que le public y ait ses entrées et voie ses mandataires à l'œuvre; nous ne cesserons point de réclamer une publicité large et franche, à la place de cette parcimonieuse communication de procès-verbaux qui ne peut suffire à l'opinion avide de connaître l'administration et ceux qui administrent.

Théâtre du Gymnase.

ARNAL.

Vous avez sans doute rencontré de par le monde quelques-uns de ces fâts prétentieux, pleins d'une jubilation expansive et bruyante, s'admirant en eux-mêmes, se posant avec amour; étres incomplets et bizarres, faits tout entiers de morgue et de sottise. Ces innocentes créatures forment dans la famille humaine un genre tout-à-fait spécial, très-répandu et d'autant plus facile à reconnaître qu'il se place toujours en évidence. Une éternelle assurance est stéréotypée sur sa physionomie. Son regard vise à la malice et perfore les cœurs de ses trop nombreux victimes; sa bouche ne s'ouvre jamais que pour livrer passage à des sentences ou remarques proverbiales que son imperturbable sang-froid ferait prendre pour de précieuses maximes, si leur naïveté ne leur donnait le caractère d'insultantes moqueries. Mais que l'on se détrompe, nos La Palisse modernes parlent dans toute la simplicité de leur âme; jamais le fiel de la raillerie n'envenime ces consciences bénignes et candides; les préjugés leur sont trop en horreur, et la crainte du duel pèse comme un cauchemar sur leur poitrine d'homme. Que voulez-vous? de si chères existences ne peuvent point ainsi se risquer au milieu des hasards d'une coutume sanguinaire et féroce. D'ailleurs de si tendres liens les enchaînent à la vie! Voyez combien les yeux de nos bien-aimés caressent de fraîcheurs et de tendres souvenirs; et réveille dans le cœur du fat de futures dépenses ou quelques-unes de ses croyances en l'amour. C'est là qui vous le dit; car son regard s'est à moitié reporté

sur vous avec intelligence; ses lèvres ont grimacé le dédain ou le triomphe. Il est heureux, mais sans orgueil; une grande somme de bonheur a fait son indulgence pour les membres de l'humanité souffreteuse, et, s'il est doué du mérite personnel, il n'en est point la cause: une capricieuse nature s'est plu à réunir sur sa tête d'enivrantes joies; elle a voulu le faire parfait, à son image. A qui la faute? Plaiguez-vous à dame Nature; mais, de grâce, n'inquiétez pas son favori de votre jalousie. Et puis, sachez-le bien, la rose cache ses épines; tout n'est pas joyeuse ivresse dans l'orgie, et bien peu de jours sereins n'ont pas quelque nuage. Quelquefois cet enfant gâté de Dieu a, lui aussi, ses courts déboires, ses moments de déception et de trouble; souvent il éprouva les malheurs de l'amant heureux, ou les fatigantes obsessions qui circonviennent la beauté trop rare chez son sexe.

Tels sont les caractères généraux de l'homme prétentieux, parce qu'il est pauvre d'esprit. Si maintenant vous désirez suivre les variétés de ses nuances et de son enveloppe, vous les reconnaîtrez, je le crois, dans ce peu de mots. Lorsqu'il sort d'une souche nobiliaire ou de l'arrière-boutique d'un épicier enrichi, le fat s'enlace et s'incarcère dans le frac étrié qui gêne ses jointures; il se redresse comme un mannequin empalé; il s'étrangle avec un col de Marleix, en guise d'un collier de carcan, si mieux il ne préfère une écharpe écarlate qui cache le menton sous ses plis; il veille sur l'économie de sa chevelure bouclée, toutes les fois que la maladresse du coupeur Jocelyn lui laisse la liberté des mouvements; il se remue tout entier avec la précision d'un automate, se balance assez souvent sur lui-même, roucoule: *Plus blanche que la blanche hermine*, et, dans ses

moments d'aisance, grave son nom sur le sable avec une badine en jonc ou un bâton de fer. Chez lui tout se trouve incohérent et extrême. Lorsqu'un vieil Adonis a conquis dans le trafic des soieries le droit de se croire spirituel et beau, il calcule au poids de l'or la vertu des femmes honnêtes, inscrit une à une ses faciles séductions, les cote ainsi que le cours de la rente, se repose sur sa fortune et son nom du soin de satisfaire ses amoureux caprices, sait vivre joyeusement, répond chiffres et calculs d'aunage aux hommes de science, juge en autocrate les destinées du répertoire scénique et de ses interprètes, ou, moyennant une rétribution annuelle de 50 f., se fait nommer *l'ami des arts*, qu'il ne connut jamais. Cette variété de l'espèce est surtout lyonnaise, et le théâtre a la courtoisie de ne point encore l'exploiter. Si nous plaçons en dernier lieu notre héros dans cette classe infime que nos aïeux baptisaient du nom de roture, nous aurons un personnage carré, marchant par équilibre, se servant de ses bras comme d'un balancier; il dressera des chiens pour la lutte, honorerà souvent de sa présence l'arène athlétique de M. Esbrayat, offrira le secours de sa force à de faibles Laïs, et répètera par intervalles: *On ne sait pas ce que je suis capable*.

Ces types divers ont été l'objet des études d'Arnal, et le spirituel artiste est parvenu à donner une physionomie originale, une couleur de vérité frappante à toutes les spécialités mimiques abordées par lui. Tout en cet homme, d'ailleurs, semblait être façonné pour cette mission comique. Arnal n'est pas très-haut de taille, mais le bienheureux vous dira que la richesse des formes ne va pas toujours se nicher sous le torse des Apollons du Belvédère; Arnal est doué d'un sourire inextinguible.

Dans sa première séance, le conseil-général a entendu le rapport du préfet. M. Rivet débute d'un ton emphatique par se féliciter de ce que le pays « marche à cette croisade moderne des intérêts matériels en criant : Dieu le veut ! »

Nous nous applaudissons comme M. le préfet des améliorations matérielles et de l'accroissement de la fortune générale; mais une nation a besoin aussi d'une autre nourriture. Nous désirerions fort que l'on se préoccupât également des perfectionnements moraux, et que l'on marchât d'un pas aussi ardent à la croisade des progrès politiques dont le dédain est érigé en système par nos gouvernants.

M. Rivet ajoute : « Une pareille œuvre ne devait s'accomplir que par les classes moyennes. Seules elles comprennent qu'il n'y a point d'intérêt à détruire, seules elles ont le sentiment de la dignité du travail, seules aussi elles savent respecter le temps et se reposer dans l'avenir. »

Certes, on ne peut montrer un esprit plus ignorant de la véritable force industrielle. C'est en vain que l'on voudrait anéantir l'élément démocratique en politique et en économie sociale; il est trop puissant pour mourir sous les déclarations officielles de M. le préfet. La démocratie, c'est le nombre et le travail, et le travail et le nombre seront toujours les fondements les plus solides de la société. Tout pouvoir qui voudra comprimer cette force motrice si énergique la verra faire explosion. Non, il n'est point vrai, malgré les adulations adressées aux représentants des classes moyennes par M. le préfet du Rhône, qu'elles seules aient intérêt à ne point détruire. L'immobilité n'est point le fait de notre société. Réformer, corriger et marcher au perfectionnement politique et industriel, ce n'est point détruire. C'est une calomnie lancée contre les classes ouvrières que de les accuser de destruction. Détruire implique l'idée d'ignorance et de brutalité, et nous repoussons avec force cette imputation jetée à la démocratie industrielle.

M. le préfet prétend encore que la bourgeoisie a seule le sentiment de la dignité du travail; et c'est dans le temps où nous avons vu d'un côté les frénésies de l'agiotage, les friponneries des sociétés en commandite, les concussions des généraux, et de l'autre les caisses d'épargne se développer et grandir, les habitudes d'ordre et d'économie pénétrer dans les rangs des travailleurs, qu'on vient jeter cette triste injure aux classes ouvrières. Paroles impudentes dans une ville qui a été ensanglantée par les débats de deux classes d'industriels. Nous déplorons ce système de défiance et de répulsion. Il eût mieux valu faire entendre des paroles de paix et d'union; elles eussent été en harmonie du moins avec les sentiments de nos travailleurs les plus éclairés et les plus intelligents, dont tous les efforts tendent à résoudre le difficile problème de la conciliation du capital et du travail.

M. le préfet passe en revue dans la première partie de son rapport tous les actes accomplis de son administration, et présente d'une manière superficielle quelques observations sur la population, l'agriculture, l'industrie, les finances et l'instruction publique. La seconde partie concerne l'avenir du département. Nous dirons pour être justes que M. le préfet s'y montre souvent administrateur éclairé. Ainsi il n'hésite point à réclamer l'abaissement des tarifs d'octroi. Nous espérons que, grâce au concours des divers conseils, nous pourrions arriver enfin à la solution de cette question si grave et si importante pour le petit consommateur de notre ville.

Nous nous proposons d'examiner les délibérations du conseil-général, et nous publierons le rapport du préfet comme un document nécessaire pour établir la discussion.

F. V.

Le *Bon Sens* annonce que, jusqu'à ce jour, plus de douze mille gardes nationaux, dans les douze arrondissements de Paris, ont signé la pétition tendante à obtenir que *tout garde national soit électeur*.

Un grand nombre d'officiers et beaucoup d'électeurs du système actuel se sont empressés de souscrire à la réforme électorale comme la seule mesure capable aujourd'hui d'assurer le repos et la prospérité de la France.

On nous annonce d'Alby qu'on est enfin parvenu à opérer l'arrestation du sieur Rieuvernet.

M. le préfet du Tarn et M. le sous-préfet de l'arrondissement de Gaillac se sont rendus, dans la journée du 12, sur les lieux où ils avaient été précédés par un nouveau renfort de 20 sous-officiers vétérans.

Après avoir examiné la position de la maison où était renfermé le sieur Rieuvernet, et les moyens les plus propres à se

rendre maîtres de sa personne sans lui faire de mal, M. le préfet lui a fait faire à plusieurs reprises des sommations de se rendre, auxquelles il n'a fait aucune réponse. Des matières combustibles ont été alors mises devant la porte, et on y a mis le feu; l'incendie a gagné l'intérieur et une quantité de vieux meubles que le sieur Rieuvernet avait entassés pour barricader cette porte.

Ce malheureux a alors ouvert les volets d'une croisée et a tiré deux coups de fusil sur le préfet qui heureusement n'a pas été atteint, et aussitôt refermé la fenêtre; mais l'incendie faisant des progrès, le sieur Rieuvernet a attaché à une autre croisée une corde le long de laquelle il s'est laissé glisser jusqu'à terre.

Des ordres avaient été donnés pour que la troupe qui entourait la maison ne fit aucune décharge sur ce malheureux. Mais aussitôt arrivé à terre, le sieur Rieuvernet, qui portait deux pistolets à sa ceinture, ayant ajusté la troupe, celle-ci a fait une décharge, et une balle est venue lui fracasser la mâchoire. On s'est saisi alors de sa personne, et on l'a transporté à l'hôpital de Rabastens. On croit sa blessure mortelle. Il a reçu en outre une balle dans la cuisse.

Demain, nous rendrons compte des débats qui ont eu lieu devant le premier conseil de guerre, au sujet de M. Lasserre, chirurgien-major au 41<sup>e</sup>, et du verdict d'acquiescement prononcé dans cette affaire.

M<sup>e</sup> Grand, jeune licencié, assistait d'office M. le docteur Lasserre.

AVIS. — Les parents de M. l'abbé Fiard, qui habitait Maurice (Haute-France) depuis quinze ans environ, sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie.

AVIS. — Le sieur Antoine Ferrière, ex-premier sapeur au 3<sup>e</sup> régiment du génie, est invité à se présenter au secrétariat de la mairie pour retirer des pièces qui le concernent.

AVIS. — On peut prendre connaissance au secrétariat de la mairie des trois concours ci-après qui seront ouverts à l'école vétérinaire de Toulouse :  
1<sup>o</sup> Chaire de botanique et d'hygiène, le 15 novembre prochain;  
2<sup>o</sup> Chaire de pathologie, le 24 même mois;  
3<sup>o</sup> Place de chef de service, le 1<sup>er</sup> décembre.

## Paris, 16 septembre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. le général Bugeaud a eu depuis son arrivée à Paris plusieurs heures de conférences avec M. Molé et M. le général Bernard, et il paraît que l'on n'a pas eu de peine à s'entendre sur les nouvelles explications auxquelles pourrait donner lieu l'affaire des 100,000 boudjous, car M. Bugeaud va repartir immédiatement pour Perpignan, où il doit comparaitre devant le 2<sup>e</sup> conseil de guerre.

Il faut voir le changement de langage des journaux ministériels au sujet de M. Bugeaud. Il y a huit jours ils gardaient le silence comme le *Journal des Débats*, ou, comme la *Revue de Paris*, ils avouaient les torts graves de M. Bugeaud, tout en cherchant à excuser les intentions du général; mais aujourd'hui il semblerait, à les entendre, que la conduite de M. Bugeaud a été toute naturelle et qu'elle est même digne des plus grands éloges. On voit que M. Bugeaud est un homme que le ministère tient à conserver dans ses rangs; il a déjà abreuvé de dégoûts M. le maréchal Soult, et il craindrait de mécontenter peu à peu tous les chefs de l'armée.

La presse s'occupera encore pendant long-temps de cette affaire; mais nous croyons que l'on ne saura plus maintenant aucun nouveau détail, jusqu'à ce que des explications soient données à la tribune de la chambre des députés. Nous n'apprendrons, jusqu'à cette époque, que ce que l'on voudra bien nous faire connaître.

Tout porte à croire que le nouveau ministère qui vient d'être inauguré à Madrid ne restera pas encore long-temps au pouvoir. La levée du siège de Morella avait forcé le cabinet précédent à la retraite, et à peine celui-ci est-il installé que déjà Espartero recule sur toute la ligne et repasse l'Ebre avec le gros de son armée. On ignore encore le motif de ce mouvement; mais quelques personnes prétendent que le comte de Luchana est chargé de faire un mouvement sur Madrid, afin de comprimer par sa présence le mécontentement de la capitale.

On a demandé pourquoi le roi récompensait les travaux de M. Tixier en lui accordant la croix d'honneur, tandis que M. de Salvandy l'empêchait de les faire paraître. Voici l'explication que donne à ce sujet une feuille ministérielle du dimanche :

« C'est M. de Salvandy qui a demandé au roi la croix de la Légion-d'Honneur pour M. Tixier; c'est M. de Sal-

fit d'indiquer à cet homme l'idée d'une position nouvelle, et le voilà qui dessine lui-même le caractère et la vie de son personnage; il se pénètre à un tel degré de cette conception, que la fiction semble avoir été l'histoire de tous ses jours. Ses inflexions de voix, la direction de ses regards, le jeu de sa physiognomie, le balancement de son corps, l'action de ses bras, le langage de ses mains, son rire strident, et même l'animation de sa canne, sont une fidèle expression de sa mobilité de pensées, de tout ce qu'il dit ou de tout ce qu'il veut taire. Arnal saurait parler un rôle en gardant le silence, car dans lui tout concourt à un harmonieux ensemble. Faites de cet acteur un vieux professeur de danse à trente centimes le cachet, et vous verrez ses formes sveltes et élancées, ses jambes élastiques s'ébattre incessamment dans de vaporeux entrechats; faites de cet artiste un coiffeur, et toute son ame se réfugiera dans son toupet pyramidal; que vous lui donniez les traits du Lovelace en bonne fortune, et la passion sera dans son sourire, brillera sous ses prunelles et convulsionnera tout son être. Arnal est l'homme du moment, le héros de la circonstance, et toujours l'assurance la plus grande, le contentement le plus absolu formeront le fond de la caricature: Arnal pose constamment, sans apprêt et comme sans le savoir. La scène est sa propriété.

Cette plénitude de talent n'est acquise à l'artiste que par la certitude d'un continué succès, et du moment où la moindre appréhension viendrait à troubler le calme vrai de cette nature, peut-être Arnal serait-il réduit à jouer le rôle d'un vulgaire pasquin. Mais il connaît son public parisien, et se concilie dès l'abord celui des provinces; en sorte que de pitoyables pastiches deviennent dans sa bouche de mordantes épigrammes.

vandy qui, ne trouvant au budget préparé par son prédécesseur aucun fonds pour l'impression de l'ouvrage de M. Tixier, a pris sur lui d'autoriser l'impression de la première livraison du *Voyage en Asie-Mineure*. Cette année, il a redemandé aux chambres les fonds nécessaires, et n'a pu obtenir que les cinq huitièmes de la somme qu'il avait proposée. M. Tixier, il est vrai, voulait toucher à Paris, pendant l'impression de son travail, les 12,000 fr. portés au budget pour mission scientifique, et qui lui avaient été alloués pour son voyage. La chambre n'avait pas sans doute destiné ces 12,000 fr. à un voyageur qui vit sédentairement rue Saint-Honoré. Le ministère de l'instruction publique les a répartis entre M. Lhôte, l'élève et le compagnon de voyage de Champollion, qui visite l'Égypte; le docteur Barrachin qui explore en ce moment la Perse; M. Boré qui parcourt l'Arménie; M. Dujardin, savant dévoué à la science, qui vient de mourir au pied du mont Sinai, et M. Raoul Rochette qui est allé en Grèce éclaircir quelques points d'archéologie. M. Raoul Rochette a touché 2,000 fr. pour ce long voyage.

Des lettres de Madrid annoncent que le portefeuille des finances a été offert à M. de Remisa. M. de Remisa, riche capitaliste, a été directeur-général du trésor dans la restauration. C'est un des commissaires chargés de négocier un nouvel emprunt.

On écrit de Hambourg, du 7 septembre :

« Nous apprenons par voie extraordinaire que le prince royal de Suède s'est éloigné de Stockholm avec l'autorisation du roi, dont il n'a point partagé l'opinion sur les derniers attroupements qui ont troublé la tranquillité publique. Le roi, qui a l'expérience des désordres et des excès qu'a produits la révolution française, veut adopter des mesures sévères et énergiques. Le prince royal prétend, au contraire, que la douceur et la modération produiraient un meilleur résultat.

Il paraît que les désordres ont été plus sérieux que les feuilles allemandes ne les avaient représentés. Plusieurs militaires auraient été tués, cinq dragons ont été blessés, et l'on s'occupe de réorganiser la police suédoise.

M. le prince Elim Metscherski est arrivé hier à Paris, de retour de son voyage en Hongrie. Ce prince a été pendant plusieurs années chargé de la correspondance du ministère de l'instruction publique en Russie.

M. de Montalivet doit être de retour le 18, à Paris, de son voyage dans le département du Cher.

Le bruit s'est répandu ce matin à l'hôtel des Invalides que M. le maréchal Moncey était mort dans ses terres. Un courrier est arrivé hier soir à l'hôtel, venant des terres du maréchal, et le docteur Rives est parti à l'instant même en chaise de poste. Au milieu de la nuit, un second courrier est arrivé à franc-étrier; c'est ce qui sans doute donné lieu au bruit répandu de la mort de l'illustre maréchal.

## Faits Divers.

Le commandement du département du Var vient d'être donné au général Duverger, qui, pendant six ans, a été chef d'état-major-général de l'armée d'Afrique.

On écrit de Vannes que le conseil-général du Morbihan avait à peu près fini sa session, sans que M. Lorois et M. de Sivry, mis ainsi en présence, eussent manifesté l'intention de terminer leur différend non éteint par un duel, lorsque plusieurs membres proposèrent que des remerciements fussent votés au préfet, au sujet de son administration. M. de Sivry prit alors la parole et combattit cette proposition, en renouvelant les violentes accusations qu'il avait déjà, dans une autre assemblée, élevées contre le préfet du Morbihan; et M. Lorois les repoussa avec énergie. C'est à la suite de cette séance orageuse que des cartels furent échangés entre les deux adversaires.

On lit dans le *Moniteur* :

« Nous avons annoncé ce matin que la compagnie du chemin de fer de Saint-Germain s'était décidée à renoncer au prolongement jusqu'à la rue Neuve-des-Mathurins de la gare d'arrivée dudit chemin de fer dans Paris.

« Nous sommes invités à faire connaître que cette renonciation de la compagnie ne peut être considérée, quant à présent, que comme une proposition qui doit être soumise à une instruction administrative dans la forme tracée par les règlements. Ce n'est qu'à la suite de cette instruction qu'il pourra être statué sur ce qu'il appartiendra par l'administration supérieure. »

Le curé de Bazouge-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine), qui, il y a deux ans, fut poursuivi pour quelques violentes prédications, a, cette année, annoncé le *Te Deum* pour la naissance du comte de Paris comme suit : *Mes frères, nous allons terminer les vêpres par un Te Deum pour obtenir le beau temps.*

guible et comique, mais il le croira gracieux et plein d'intelligence; Arnal possède un nez inachevé, mais il vous citera le grand nom de Roxelane; il est encore vrai que la petite-vérole a creusé sur la face de l'artiste de profonds sillons, mais celui-ci vous expliquera comment il advint que, pour veiller au salut d'un sexe impressionnable, la pudique Vénus étendit sur les traits du jeune homme une fantastique broderie à jour qui tempère l'éclat et jette sur sa personne un attrait inconnu. Voilà ce qu'est Arnal, considéré comme l'enfant chéri des amours, et j'ai dépeint ses qualités d'artiste en esquissant les types qu'il représente. On doit comprendre que, venu si tard, après toutes les royales renommées du feuilleton parisien, je ne puis me courber à mon tour devant l'idole, et répéter servilement les hymnes de tous les jours chantés à sa louange; je raconte seulement ce que nous savons déjà tous. Ce qui distingue surtout Arnal, c'est sa finesse d'observation. Depuis que la vérité de la critique morale a dépassé le Théâtre-Français, il a bien fallu que le Vaudeville accueillît la comédie, et les traits aguisés du couplet rendent les leçons plus durables parce qu'elles sont plus acerbes. Arnal nous fait rire avec tant de candeur des travers de la fatuité, qu'il est impossible de ne point reconnaître sous sa figure l'homme vivant au milieu de nous; seulement les misères communes à tout esprit vain sont plus franchement exposées au grand jour; nous suivons de l'œil le vaniteux travail de ses sottises, et celui-là même qui s'écoute parler sur la scène s'égaie bruyamment de cette confiance surprise dans son cœur.

Ces tableaux pris d'après nature s'agitent devant vous et reçoivent une nouvelle vie de la verve spirituelle d'Arnal. Il suf-

Arnal met son esprit à la place des pauvres créations d'un vaudevilliste; et les ouvrages dont la lecture serait ridicule trouvent leur salut dans les intentions spirituelles de l'acteur. Car, je vous l'ai dit, Arnal devine les conditions d'un rôle, et développe une idée souvent fautive par des détails toujours vrais. Par suite de cette réunion d'assurance et d'esprit, il résulte qu'Arnal tombe souvent dans un extrême qui serait défaut dans un genre élevé, mais que la légèreté du vaudeville peut excuser au besoin. Je parle de cette conversation familière que cet artiste engage souvent avec le public. Evidemment il y a là travers, car le public, dans la pensée de l'intrigue scénique, n'assiste point aux scènes d'intérieur et de famille, et l'artiste ne devrait jamais sortir du personnage représenté pour se rappeler sa position d'acteur. Mais Arnal est avant tout le favori des spectateurs, il a besoin de caresses et de flatteries directes, et les provoque par ses agaceries; écoutez-le vous expliquer lui-même que tout ce qu'il a dit, était pour obtenir des applaudissements. Toutes ces petites licences sont protégées par l'adresse et le tact infini de l'artiste; le public laisse interrompre la mesure et couper par le dialogue les couplets de l'ouvrage, il ne songe qu'à applaudir. Peut-être la critique devrait-elle être moins louangeuse sous ce rapport; je laisse à Arnal le soin de décider lui-même, et je fais cette remarque seulement pour l'exactitude de l'analyse.

Arnal a déjà paru dans *Renaudin de Caen*, *Mina*, *le For-l'Évêque*, *le Poltron*, *les Impressions de voyage* et *l'Humoriste*. Tous ces divers ouvrages lui ont fourni l'occasion de développer la mobilité de ses moyens; je crois inutile de constater que son succès a été aussi bruyant que mérité.

F. L.

**BLOCS DU MEXIQUE.** — On écrit de Philadelphie, 20 août : « Le premier sang a coulé entre les Français et les Mexicains. Le 23 juillet un vaisseau mexicain fut poursuivi par le Vera-Cruz et Tampico par un bateau rempli d'hommes armés, de l'escadre française. L'équipage, ne pouvant sauver le vaisseau, l'abandonna et sauta dans les chaloupes. Les Français s'emparèrent de ce bâtiment; mais on tira sur eux de la côte et plusieurs furent mortellement blessés. Des lettres du Golfe nous annoncent qu'il y aura probablement des représailles et que les hostilités prendront un caractère plus décidé. Il est certain que, si le blocus continue encore un mois dans le voisinage de Vera-Cruz, la maladie du climat fera de grands ravages parmi les Français. Le gouvernement mexicain compte sur les effets du vomissement noir, voilà pourquoi il désire que les choses se traitent en longueur. C'est ce que prouve clairement le discours du président Bustamante adressé au congrès. »

Le *Kingston de Laguna* est arrivé ce matin à Liverpool. Laguna est éloigné de la Vera-Cruz de 180 milles environ; c'est un des ports mexicains que les Français ont déclaré formellement vouloir bloquer. Le *Kingston* n'a rencontré aucun obstacle, et il n'a pas encore paru dans le voisinage de ce port où se trouvent les vaisseaux de guerre français. La faiblesse de l'escadre et l'étendue des côtes qu'elle aurait à garder rendent impraticables l'exécution des menaces faites par la France. »

(Standard.)

**UNE VISITE AUX TUILERIES.** — Pendant le voyage du roi, seize mille personnes ont visité les appartements des Tuileries; le retour de S. M. ne permet plus d'accorder la faveur d'être admis à les voir.

C'est par les ordres de Louis XIV, que les admirables peintures de Mignard, et d'autres célèbres artistes ses contemporains, sont venues embellir les voûtes du palais bâti par Philibert Delorme, enrichies en même temps par des dorures et des sculptures comparables à celles de Versailles. C'est aux Tuileries que, pendant ses belles années de jeunesse et de gloire, ce prince donna des fêtes galantes et chevaleresques dont la reine n'était pas toujours l'objet, et qui donnèrent leur nom à la place du Carrousel.

Louis XV, Louis XVI, la Convention, le Directoire ont passé par la royale demeure. Aucune trace de ces époques ne subsiste sur ces lambris, si ce n'est quelque fleur-de-lys d'or qui se montre çà et là, malgré les changements opérés sous l'Empire.

L'Empire est profondément empreint dans les appartements des Tuileries. Tous les embellissements exécutés par la peinture et la sculpture y portent le cachet militaire, tout depuis la première et la plus modeste antichambre jusqu'à la salle des Maréchaux.

1830 a retrouvé le cachet de l'Empire; la décoration a conservé le même aspect militaire, simple et sans fanfaronnerie, et les productions des arts sont venues dans plusieurs parties égayer la gravité du lieu.

D'abord on arrive par le salon bleu dans la salle du conseil. On y voit une simple table ronde autour de laquelle ont siégé tour à tour bien des ministres, le fauteuil du roi, quelques plumes qui ont signé et signeront encore des lois et ordonnances, puis, autour de la salle, des tableaux modernes achetés par le roi aux expositions solennelles du Louvre.

Le salon bleu est orné de tableaux anciennement acquis: le tableau de *Daphnis et Chloé*, de Gérard; la *Mort de Roland*, de Michallon; le *Mazepa*, de Vernet.

La bibliothèque, dont le plafond et les panneaux sont ornés de délicieuses peintures de Mignard, est simple; ses classiques rayons portent Montesquieu, Racine, Voltaire, Rollin, Bossuet, et ne portent pas encore M. Hugo et M. de Lamartine.

La chambre qui suit la chambre à coucher de Charles X, aujourd'hui changée, est un salon de famille. Il y reste des tables où peut-être on joua le whist. Un seul portrait de famille orne ce salon: c'est celui de la reine des Belges, par Scheffer. Sur une grande console est un coffret précieux, en or ciselé, donné par Mazarin à Louis XIV.

Le salon dit de Louis XIV est aujourd'hui une grande salle d'attente, riche comme les salons de Versailles, ornée de quelques petits meubles de fantaisie anciens et d'un goût assez bizarre, et de l'original du tableau de Gérard représentant le duc d'Anjou fait roi d'Espagne.

La salle du Trône est resplendissante de ses anciennes dorures, notamment les deux anciens trophées d'or qui accompagnent le trône, et dont les écussons portent, l'un le roi Robert (Robert dit le Pieux), 1230; l'autre Henri IV, 1580.

La galerie de Diane, riche de peintures, est aujourd'hui la salle à manger de la famille royale.

Le salon d'Apollon est orné d'un magnifique tableau représentant le triomphe de ce dieu; le salon blanc est orné de précieux meubles de Boule.

On rencontre ensuite la salle des Maréchaux, sanctuaire de gloire, où parmi les trophées apparaissent les portraits de douze maréchaux de France et les bustes d'une foule de nos généraux les plus illustres.

Le petit salon de la Colonne où figure une copie en bronze de la colonne de la grande armée, de six pieds de haut, merveilleusement exécutée par Brenet.

La magnifique galerie de Louis-Philippe, ornée des statues de marbre de d'Aguesseau et de L'Hôpital, et, à l'autre extrémité, de la statue de la Paix, en argent massif, offerte à Napoléon par la ville de Paris.

Enfin, la salle des Travées et la chapelle du château.

La production du sucre de betterave s'élèvera cette année en France à cinquante-cinq millions de kilogrammes ou cent dix millions de livres. C'est plus de la moitié de la consommation; encore un peu et elle suffira à tous les besoins.

La betterave couvre déjà un espace de 60,000 hectares. Dans la ferme de Rovelle, cette culture a donné 17,495 kilog. par hectare; mais dans les environs de Lille et de Valenciennes, son produit moyen s'élève souvent jusqu'à 35,000 kilog. par hectare.

On lit dans l'*Echo de Vésone*, journal de Périgueux, du 11 septembre :

« Vendredi dernier, M. le général Bugeaud a reçu à Excideuil une dépêche de M. le président du conseil, et est parti immédiatement pour Paris. »

« Le général Mustapha-Ben-Ismaël, qui n'était point encore arrivé à Excideuil, mais qui s'y acheminait, a reçu également ordre de se rendre à Paris. »

« M. Joanny Pharaon, secrétaire-interprète du premier conseil de guerre à Perpignan, a été désigné par M. le ministre de la guerre pour accompagner le général Mustapha dans la capitale. »

« Le *Progressif de Limoges*, du 12 septembre, rapporte ce qui suit :

« M. Bugeaud est passé à Limoges lundi dernier pour se rendre à Paris. M. Boinvilliers, qui se trouvait en même temps dans cette ville, devait partir par le même courrier que le général; mais ce dernier a retardé d'un jour son voyage pour éviter cette embarrassante rencontre. »

« On lit dans le *National* :

« Des personnes bien informées assurent que M. Gisquet n'est

nullement dans l'intention de donner suite au procès dont il a menacé le *Message*, et qu'il a seulement voulu faire une démonstration, dans le but d'arrêter les révélations de ce journal. »

— Il y a quelques jours, un omnibus roulait tranquillement au carrefour de l'Odéon, lorsqu'un jeune homme de petite taille, fort bien mis, aux yeux noirs et vifs, s'élança sur le marche-pied, et sans dire gare, du marche-pied sur la banquette, vis-à-vis d'une jeune et jolie dame qui, ayant tiré sa bourse, s'apprêtait à payer sa place. « Pardon, Madame, s'écrie le nouveau venu en s'emparant de la bourse, je ne souffrirai pas que vous payiez pour moi. » En disant ces mots, il donne 60 c. au conducteur et met la bourse dans sa poche. On le regarde, on rit, on croit avoir affaire à un étudiant en bonne humeur; mais bientôt l'action s'engage.

Le jeune homme s'écrie qu'il fait chaud, ôte sa cravate, son habit, le ploie sur ses genoux; le gilet rejoint l'habit, et le vêtement indispensable allait être attaqué, lorsqu'un voyageur et surtout une dame se récrièrent. « Que voulez-vous? reprend le voyageur. Vous souffrez, Madame; tant mieux, je vais vous accoucher. » Et il releva ses manches jusqu'aux coudes. Puis, changeant tout aussitôt de pensée, il se cramponne à la courroie de la voiture, danse et fait sauter la tabatière d'un vieux monsieur qui voulait le retenir. Le conducteur arrête, les voyageurs descendent précipitamment, cherchant à échapper aux entrechats du danseur; et M. l'accoucheur allait être maître de la voiture, lorsque deux personnes se présentent à l'entrée.

L'événement prit alors une tournure plus sérieuse. L'obligé docteur reconnut les gardiens qu'on avait envoyés à sa poursuite; c'était un pauvre fou échappé de la maison de son frère. Il voulut fuir par la fenêtre de la voiture; mais on le saisit promptement, et une lutte sérieuse s'engagea entre lui et ses gardiens. C'était à la fois un horrible et burlesque spectacle que ses efforts, ses cris; l'écume sortait de sa bouche. On fut obligé de le jeter à terre, et l'un des gardiens prit les spectateurs nombreux que cette scène avait attirés à témoins qu'il avait été contraint d'en agir ainsi. Quelques minutes après, le fou était dans un fiacre, chantant la *Marseillaise* de toute la force de ses poumons, pendant que l'omnibus, garni de ses hôtes, reprenait la route qu'il avait été obligé d'interrompre pour quelques instants.

— Il était onze heures du soir, et la diligence de Paris à Lyon traversait au pas un petit village très-montueux. Tout-à-coup, un homme en manches de chemise, sans chapeau et les vêtements en désordre, escalade la diligence, se précipite dans l'intérieur, et se couche à plat ventre sur les genoux des voyageurs, en s'écriant : « Silence, ou je suis perdu ! » Non-seulement personne ne souffla mot, mais on s'empressa, au contraire, de couvrir de manteaux ce réfugié d'une singulière espèce. Il parait, du reste, que ses craintes n'étaient que trop fondées; car, à peine quelques secondes s'étaient-elles passées, que l'on vit un paysan déboucher d'une rue voisine, sabre à la main, et courir de tous côtés, semblable à un lévrier dépité. Comme on le pense bien, l'idée ne lui vint même pas de chercher son homme dans l'intérieur de la voiture.

Quand elle fut à quelques cents pas de là, le fugitif demanda à sortir, en assurant qu'il était parfaitement tranquille. Persuadés qu'il n'y avait plus de danger, pour le moment du moins, les voyageurs consentirent, et il descendit aussitôt de l'intérieur comme il y était entré, c'est-à-dire sans le secours du marche-pied. C'était un beau jeune gars, bien planté, et qui devait avoir l'esprit fort ouvert, à en juger par la manière ingénieuse et pleine d'à-propos dont l'idée lui vint de demander asile. Heureusement, il n'y avait pas de dames dans l'intérieur. Il est probable, au surplus, qu'une femme n'eût pas été la dernière à couvrir notre jeune homme de son manteau. (*Le Temps.*)

**GRAND PRIX DE SCULPTURE.** — Hier, au milieu de la journée, le résultat du concours a été connu après une délibération assez longue, qui a prolongé encore l'attente des concurrents.

Le grand prix a été accordé à celui des élèves que nous avons signalé comme ayant pris plaisir à se créer des difficultés pour avoir la gloire de les vaincre, à M. Vilain.

Ce jeune homme, âgé de vingt ans et élève de M. Pradier, est né à Paris.

Le second prix appartient à M. Moulive. Cet élève a pour maître M. Petitot.

Ces nominations paraissent avoir reçu l'assentiment général. Le jury s'est trouvé d'accord avec le public, qui s'était porté avec empressement à la salle du concours pendant les trois jours de l'exposition.

C'est au milieu des conversations de cette foule, animée de sentiments si divers, que nous avons entendu raconter le dramatique motif qui a empêché les deux jeunes gens dont les bas-reliefs n'ont pas été exposés de prendre part à la lutte.

Leur audace était telle, leur crainte de ne pas réussir si grande, qu'ils n'ont pu résister à leurs émotions. Ils sont tombés malades. L'un d'eux a été trouvé par M. Eugène Delaroche en proie à de violentes attaques nerveuses.

Au moment où l'on proclamait le résultat du concours, deux voitures, chargées des travaux des pensionnaires de l'école de Rome, entraient dans la cour de l'École des Beaux-Arts. Elles ont été accueillies par les applaudissements des spectateurs.

Dans l'intérêt de MM. Gruyère et Cavalier, dont nous avons analysé les productions, et qui sont des artistes recommandables, nous faisons observer que leur position de seconds grands prix leur permettait seulement de disputer le premier prix de cette année. Leur défaite est donc celle de deux braves accoutumés à la victoire, mais malheureux une fois.

Deux expositions doivent avoir encore lieu.

Les architectes nous donneront la semaine prochaine le modèle d'une cathédrale.

La semaine d'ensuite les peintres nous présenteront la scène du boiteux guéri par saint Pierre à la porte du temple.

**Tribunaux.**

**COUR D'ASSISES DE LA SEINE.**

PRÉSIDENCE DE M. MOREAU.

Audience du 15 septembre.

**Assassinat d'une jeune fille par son amant.**

L'audience est reprise à dix heures et demie.

M. Ch. Ledru : M. le président, je voudrais que vous voulussiez bien donner lecture à MM. les jurés de la déclaration qu'a faite Aglaé avant de mourir. Cette déclaration est datée du 14 juin, jour de l'assassinat.

M. le président en donne lecture; la voici :

« Il y a quatre mois que je connais Boulet; il m'avait accostée dans la rue et je m'étais liée avec lui. Sottocornola, cependant, m'avait proposé le mariage et avait offert de reconnaître mon enfant. Dès lors, je ne voulais plus voir Boulet; mais celui-ci fit tant d'instances auprès de moi que je consentis à le revoir. Un jour donc je retournai chez lui et j'y restai quatre heures. Nos liaisons furent alors rétablies... »

« Ce matin, à 8 heures, j'entendis frapper à ma porte, je ne

veux pas ouvrir. Mlle Martin m'avait recommandé de me défier de Boulet. Boulet, je ne sais comment, parvint à entrer dans ma chambre. J'étais appuyée sur la fenêtre, il me frappa sur l'épaule et me dit : *Regarde-moi en face*. C'est alors que j'entendis deux coups de feu, et je tombai à terre. Je vis alors Boulet se frapper de son poignard, puis il se jeta sur moi en me disant : *Aglaé, je t'aime, je t'aime...* »

« Je réclame votre indulgence pour Boulet... je l'aimais. »

M. le président lit ensuite d'autres déclarations faites par Aglaé le lendemain de la scène du 14 juin.

La parole est donnée ensuite à M. l'avocat-général, qui soutient avec force l'accusation. Après d'éloquents considérations, par lesquelles il flétrit les débordements de cette littérature qui a égaré l'esprit de Boulet, M. Plougoulin entre dans les faits de la cause, assez puissants par eux-mêmes pour qu'il n'ait pas besoin de les commenter à MM. les jurés.

En terminant son réquisitoire, M. l'avocat-général dit : MM. les jurés, quant à la question qui vous sera posée sur l'assassinat, vous ne sauriez la résoudre autrement que par l'affirmative; la préméditation devra être pour vous l'objet d'une discussion longue et sérieuse. Quant aux circonstances atténuantes, nous pensons que votre indulgence fera bien de les admettre.

M. Charles Ledru prend ensuite la parole et s'attache, dans une longue plaidoirie, à démontrer que Boulet n'a été que l'instrument de la vengeance de Sottocornola, qui, profitant de la passion aveugle de Boulet et de son exaspération en lui faisant de faux rapports sur l'infidélité d'Aglaé, l'a poussé au meurtre. Il lit plusieurs lettres de Boulet à Aglaé pour établir que la passion de l'accusé pour cette jeune fille était aussi sincère que violente. Le défenseur parle ensuite du peu d'efficacité des prisons et des bagnes qui n'ont d'autre résultat que de séparer la population en deux camps sans cesse en hostilité. L'expérience des bagnes n'a rien produit, ou plutôt elle a produit des hommes dont la société ne sait que faire.

Messieurs, dit en terminant M. Ledru, songez à vos enfants. Nous vivons dans des temps difficiles, et nul ne peut prévoir ce qui pourrait arriver à ces jeunes gens venus du fond d'une province pour faire, à Paris, leur cours de droit ou de médecine. Si une passion violente, impétueuse, les égarait et les jetait dans des désordres qui sont par malheur si communs de nos jours; dites, messieurs les jurés, l'avocat qui viendrait à genoux redemander vos enfants un instant égarés, ne remplirait-il pas à vos yeux la mission d'un honnête homme?

Oh! messieurs, s'écrie M. Ledru, rendez-moi Boulet, rendez-le-moi; je vous réponds de lui, je ne le quitterai pas un seul instant. Ce sera mon frère. Accordez-le-moi, et vous n'aurez pas à regretter votre indulgence.

Après le résumé de M. le président, le jury entre dans la salle de ses délibérations. Au bout d'une heure, il en sort avec une déclaration de culpabilité contre Boulet; mais la préméditation est écartée et on admet des circonstances atténuantes.

Boulet est pâle et abattu; sa figure s'empreint d'une vive émotion, quand il entend prononcer contre lui une condamnation à dix années de travaux forcés.

Il porte la main à son front et essuie la sueur qui le baigne; cependant il semble reprendre des forces et se lève; il marche la tête haute et le regard assuré, puis, au moment de franchir la porte, il s'écrie : « M. Sottocornola, je vous félicite d'avoir trouvé un défenseur dans M. l'avocat-général. » Et il disparaît.

La foule se disperse en silence.

**Extérieur.**

**PORTUGAL.** — Une lettre de Lisbonne, par l'Angleterre, porte ce qui suit :

« Hier soir, les troupes de ligne, au nombre de 1,800 hommes, ont été passées en revue par les généraux Bomfin et Avilez, au camp Pequeno. Le roi Ferdinand, qui était présent avec son état-major, a adressé des éloges aux soldats sur leur bonne discipline et leur instruction. On croit que c'est une ruse de guerre dont le but est de convaincre les chartistes de la force morale des septembristes. De leur côté, les chartistes prétendent que cette démonstration a été dictée à leurs adversaires par la faiblesse de leur position électorale. Il y a même des gens qui disent qu'un mouvement aura lieu infailliblement si les septembristes n'obtiennent pas une majorité formidable dans les deux chambres. Toutefois, nous aimons à croire qu'on n'aura recours dans aucun cas à une pareille extrémité, surtout après le serment de fidélité spontanément prêté à LL. MM., et l'acte d'adhésion au code constitutionnel de 1838. »

**ANGLETERRE.** — Le paquebot le *Pocahantas* a apporté à Liverpool les journaux de Philadelphie. Les élections se sont terminées par l'échec des partisans du pouvoir exécutif. Les districts de Messorin, Ellinon, Jefferson, Caroline du Nord et Alabama ont nommé des membres de l'opposition à d'écrasantes majorités. (*Globe.*)

« Le roi et la reine des Belges doivent quitter Windsor demain pour retourner à Bruxelles. »

« Des dépêches datées du 9 septembre sont arrivées aujourd'hui au département des affaires étrangères, venant du ministre anglais en Suisse. »

« Nous pouvons affirmer, d'après de bonnes sources, que les bruits répandus depuis peu de jours sur la révolte et l'emprisonnement d'un nombre de troupes à la Havane, sont sans fondement. Il y a eu, il est vrai, une querelle particulière entre quelques officiers sans commission qui étaient aux arrêts, mais elle n'a eu aucun rapport avec les querelles de parti du public. »

« On lit dans un journal de Londres du 13 septembre :

« Hier, dans l'après-midi, un gentleman entra tout essouffé dans les bureaux du timbre, où sont délivrées les autorisations pour les voitures de louage, et déclara qu'il avait laissé, dans un cabriolet dont il ignorait le numéro, un portefeuille contenant des billets de banque et autres valeurs s'élevant à la somme de 23,000 liv. sterl. Un instant après, arriva le cocher du cabriolet apportant le portefeuille. Le gentleman fut tellement enchanté, qu'il remit sur-le-champ 200 liv. sterl. au cocher pour le récompenser de sa délicatesse, et laissa en outre 100 liv. sterl. au bureau à titre de gratification pour les employés. »

(Standard.)

**AUTRICHE.** — Des frontières des Monténégrins, 24 août. — Suivant des rapports officiels, les Autrichiens auraient eu 17 hommes tués et autant de blessés dans leurs dernières escarmouches avec les Monténégrins. Parmi les blessés on compte trois officiers. (*Gazette d'Augsbourg.*)

« Voici les principaux passages de l'adresse au roi que le conseil communal de Bruxelles a adoptée dans sa séance du 15 : « Sire, le traité du 15 novembre 1831 n'a aucun élément de durée, n'a aucune condition d'existence. Il est le fruit de l'erreur; il a été imposé par la force; il est dès lors vicié dans son principe. »

« Les Luxembourgeois, les Limbourgeois sont Belges par leur naissance; ils le sont par leur volonté. Ils ont accompli avec nous l'acte de la souveraineté la plus légitime; ils ont, comme nous et avec nous, conquis leur indépendance; ils sont

Belges au même titre que nous; ils ne cesseront pas d'être nos frères. Telle est la volonté de la Belgique entière, et le chef constitutionnel qu'elle s'est donné le considérera sans doute comme son premier devoir.

» La Belgique régénérée, marchant dans sa force et dans sa liberté, saura faire respecter l'œuvre du congrès; elle maintiendra dans toute son intégrité la glorieuse indépendance qu'elle a conquise. Si un pacte solennel ne lui en faisait un devoir, la morale, d'accord avec ses droits, lui en imposerait l'obligation sous peine d'être rayée de la liste des peuples libres et moraux.

» L'intégrité du Luxembourg et du Limbourg est une question d'honneur pour la Belgique, comme pour la dynastie de Votre Majesté: c'est par conséquent une question de vie ou de mort pour toutes deux.

» La prospérité renaissante de la Belgique, grâce à l'industrielle activité des habitants, qu'aucun événement n'a pu décourager, la prospérité de la Belgique est menacée par le traité des 24 articles.

» Le pacte léonin qui consacre la plus odieuse spoliation, le refus d'une part légitime dans les avantages acquis en commun, une dette écrasante qui n'est pas la nôtre, enfin le tribut honteux que nous impose le traité du 15 novembre, tarifieraient dans sa source l'antique prospérité de la Belgique.

» Le peuple qui consent à payer un tribut à un autre peuple se déshonore en se ruinant.»

**RUSSIE.** — On nous écrit de Saint-Petersbourg, le 1<sup>er</sup> septembre :

« Le colonel Friaskine, aide-de-camp de l'empereur Nicolas, et chef de l'état-major de l'armée de la mer Noire, revêtu du caractère de parlementaire, a parcouru, dans le mois de juin, la Circassie, et a eu des conférences avec les principaux chefs circassiens. Ces montagnards, malgré tous les désastres que leur pays a essuyés par suite d'une guerre continuelle, sont bien loin de vouloir entendre à un arrangement avec la Russie. A toutes les propositions que le colonel Friaskine leur faisait de conclure un armistice, et même un traité de commerce, ils répondaient, dans leur langage rempli de métaphores :

« Quant au commerce, vous avez de l'or, du blé et des denrées; nous avons du fer. Nous achetons des marchandises chez vous au risque de notre vie; vous nous en vendez en exposant la vôtre. Si ce genre de commerce vous déplaît, retirez-vous au-delà du Don, nous n'irons pas vous y chercher. Quant à une trêve, non; le sanglier ne fait pas la paix avec les loups. Vous êtes nombreux comme les loups, nous sommes indomptables comme les sangliers. Combattons! Allah sait d'avance qui de nous sera victorieux.»

« De pareils discours tenus en quelque sorte officiellement par les chefs des tribus circassiennes prouvent évidemment que la guerre dans le Caucase est bien loin d'être à sa fin.

» Dans ce moment, les Circassiens laissent reposer nos troupes, mais ils préparent des forces considérables pour nous attaquer vigoureusement. Trois tribus nombreuses sont encore entièrement indépendantes de la Russie: ce sont celles des Ubazes, des Tchetchentses et des Tartares; elles se composent de plus de quatre cent cinquante mille individus; qui, au premier appel, peuvent fournir une masse imposante de combattants; sans compter que d'autres peuplades, comme celles des Lesghis, des Ossètes, des Kurdes et des Turcomans, quoique tributaires de la Russie, se mêlent volontairement aux premières pour faire des incursions dans les provinces russes.

» Les Tchetchentses sont tous cavaliers; ils vivent dans les montagnes qui s'étendent du mont Elbreouz jusqu'aux forêts de Derbent. Ce sont les plus cruels ennemis de la Russie.

» Depuis les temps les plus reculés, ils sont toujours restés libres; ni la Russie, ni la Turquie, ni la Perse, ni même les khans des Tartares ne sont jamais parvenus à les soumettre. Ils

ne veulent avoir de relation avec aucun individu qui ne soit pas de leur tribu.

» Les Abazes, qui habitent les montagnes de Dieuxi et les bords de la mer Noire, sont au contraire les plus civilisés de tous les peuples du Caucase. Depuis le moment où l'Angleterre a commencé à exercer quelque influence sur eux, ils ont accueilli beaucoup d'étrangers; leurs troupes sont déjà formées à l'européenne, et combattent avec un certain ordre. Nos soldats remportent assez souvent des avantages sur les Abazes, mais ils ne peuvent résister aux Tchetchentses.

» On voit souvent un Tchetchentse attaquer trois ou quatre cosaques et sortir victorieux de la lutte. Maintenant l'époque des combats approche; car les montagnards ont l'habitude de nous attaquer pendant et immédiatement après les récoltes.

» L'armée du Caucase, qui est placée sous les ordres du lieutenant-général Golovine, vient d'être renforcée de 10,000 hommes, et celle de la mer Noire, commandée par le général Grabbe, a été augmentée de 8,000. Les deux armées se composent maintenant de 75,000 hommes de troupes régulières et de 30,000 cosaques, non compris les garnisons des places fortes qui comptent 6,000 hommes. Ainsi les forces russes dans le Caucase s'élèvent en ce moment à 111,000 hommes en tout. (Commerce.)

**JUSTICE RUSSE.** — On écrit de Varsovie, le 3 septembre :

« Avant-hier, vers onze heures du soir, deux jeunes gens, employés à la banque nationale de Pologne, revenaient de la campagne à Varsovie dans une voiture. A la barrière de Mokaton, cette voiture fut assaillie par des hommes armés. Dans la lutte qui s'ensuivit, l'un des voyageurs eut le bras cassé à deux endroits et l'autre perdit un œil; tous les deux furent jetés par les brigands dans un fossé et laissés pour morts; le cocher expira sur-le-champ d'un coup de sabre qu'il avait reçu à la tête. Hier, à la pointe du jour, des ouvriers maçons qui se rendaient à leur chantier aperçurent les deux jeunes gens qui poussaient des cris plaintifs; ils les transportèrent chez un pharmacien du voisinage qui leur prodigua des soins et les fit porter à l'hôpital général.

» Dans l'après-midi, le général Storajenska vint les interroger; ils déclarèrent se rappeler positivement que les hommes qui les avaient maltraités portaient l'uniforme d'infanterie. Le général fit faire aussitôt des perquisitions chez les militaires qui avaient occupé ce soir-là le poste de la barrière Mokaton, et, en effet, on trouva chez le lieutenant qui avait commandé les patrouilles des montres, des épingles d'or et plusieurs autres objets qui appartenaient aux deux jeunes gens. Cet officier, interrogé à ce sujet, répondit que ses soldats, en poursuivant des voleurs qu'ils n'ont pu atteindre, avaient trouvé ces objets à terre. Les habitants du quartier Mokaton accusaient l'officier et son monde d'avoir assassiné le cocher et dévalisé la voiture.

» Eh bien! croyez-vous qu'en présence de tant de preuves les autorités militaires aient jugé à propos de donner suite à cette affaire? nullement; bien au contraire, le lieutenant a obtenu le jour même de l'avancement, et l'ordre du jour qui annonce cette mesure à l'armée dit expressément que c'est en récompense de sa vigilance et de son activité.

» Cet événement a jeté la consternation parmi les habitants de notre ville. Maintenant, à dix heures du soir, nos rues sont désertes, ou à peu près, comme dans le XII<sup>e</sup> siècle. Lorsqu'on est obligé de sortir, et même lorsqu'on sort en voiture, on se fait accompagner par ses amis ou par ses domestiques. Les marchands ou propriétaires d'établissements publics ont adressé au gouverneur-général de Pologne, M. de Paskewitch, une pétition où ils lui exposent que, si cet état de choses dure encore quelque temps, ils se trouveront tous ruinés.»

**ESPAGNE.** — Une dépêche télégraphique nous apprend ce soir qu'Espartero a repassé l'Ebre avec le gros de son armée. Cette nouvelle est extrêmement grave. Si quelque chose pouvait relever le moral de l'armée espagnole, après la levée du

siège de Morella, c'était l'attaque et la prise d'Estella. Que veut-on que pense l'Europe en voyant ainsi les généraux de Christine reculer sur toute la ligne du Nord?

— Il s'est formé à Londres, depuis quelque temps, sous le titre d'Israélites chrétiens, une nouvelle secte qui se dit sous le patronage de lord Morpeth. Les sectaires prétendent concilier le judaïsme et l'arianisme; ils ont remplacé par le baptême certaine cérémonie du culte d'Abraham, et regardent le Christ comme un grand prophète qui est venu, non changer, mais accomplir la loi de Moïse. Déjà les magistrats de Guildhall avaient eu à s'occuper des plaintes formées contre ces hérésiarques, dont les prédications se font en plein air. Deux hommes et une femme que l'on avait arrêtés ont été mis en liberté sur la promesse de ne plus recommencer. On a amené samedi dernier, au bureau de police de Lambeth-Street, un ouvrier tisserand et un ouvrier raffineur de sucre, qui ont amassé une foule considérable à Mile-end-Road, où ils prêchaient les nouveaux dogmes devant une multitude aussi illettrée qu'ils les ont eux-mêmes. Ils ont été condamnés à fournir caution de bonne conduite sous peine de prison.

*Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.*

Parmi les heureuses découvertes de l'industrie, l'on cite les produits de M. Leperdriel, pharmacien breveté, à Paris. Ses taffetas, l'un pour vésicatoires, l'autre pour cautères, ses serres-bras perfectionnés et ses compresses en papier lavé ont rendu l'entretien de ces exutoires simple, propre, commode, sans douleur ni démangeaison. L'utile application qu'il a faite du caoutchouc à la fabrication des pois à cautères évite encore aux malades des souffrances journalières. En un mot, les perfectionnements que ce pharmacien apporte sans cesse dans cette partie si essentielle de la médecine lui ont valu les suffrages des médecins les plus recommandables, un brevet d'invention, une mention honorable à l'exposition, et récemment une médaille d'honneur. Des dépôts sont établis dans des pharmacies de France et de l'étranger.

Tous les jours la navigation à vapeur fait de nouveaux progrès. Dimanche dernier, nous avons vu remonter sur le Rhône un bateau à vapeur de petites dimensions, le *Chérubin*, qui semblait se jouer de la difficulté des courants, et qui cinglait vers St-Clair en faisant l'admiration des nombreux promeneurs qui couvraient les deux rives.

Nous avons appris que ce joli bateau était sorti des chantiers de M. Mauriac, à Vaise. L'ingénieur est M. Colladon, déjà avantageusement connu par des travaux de ce genre. Après sa course sur le Rhône, le *Chérubin* est redescendu au confluent, d'où il a remonté la Saône jusqu'au dessus du Pont-de-Pierre, dont il a franchi le passage avec un égal succès.

**Mouvement de la population du dépôt de mendicité de Lyon, du 1<sup>er</sup> au 15 septembre 1838.**

|  |     |
|--|-----|
| Effectif au 1 <sup>er</sup> septembre : Hommes, 91 ; femmes, 101 : | 192 |
| Admis pendant la quinzaine : Hommes, 4 ; femmes, 4 :               | 8   |
| Total :  |     |
|  | 200 |
| Sortis pendant la quinzaine : Hommes, 6 ; femmes, 3 :              | 9   |
| Effectif au 16 septembre 1838 : Hommes, 89 ; femmes, 102 :         | 191 |

**GRAND-THÉÂTRE.**

Mardi 18 septembre 1838. — 1<sup>o</sup> L'ÉCOLE DES VIEILLARDS, comédie. — 2<sup>o</sup> LES MEUNIERES, ballet. — Six heures 1/2.

**GYMNASÉ-LYONNAIS.**

Mercredi 19 septembre 1838. — Quatrième représentation de M. Arnal. — 1<sup>o</sup> PROSPER ET VINCENT, vaud. — 2<sup>o</sup> LE MARI DE LA DAME DE CHOEURS, vaud. — 3<sup>o</sup> THÉOPHILE, vaud. — Six heures 1/2.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

**Feuille d'Annonces.**

**ANNONCES DIVERSES.**

**VENTE VOLONTAIRE ET A L'AMIABLE POUR CAUSE DE DÉPART.**

Fonds de café-restaurant bien achalandé, fraîchement décoré et agencé, situé aux Brotteaux, à l'angle de la rue de Sèze et de l'avenue de Saxe, maison Verzier, appelé *Brasserie à l'instar de Strasbourg*. — On donnera des facilités pour le paiement. — S'y adresser. (1155)

(2038) Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÉ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n° 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.

(6011) A CÉDER de suite, pour cause de maladie. — Un établissement de quinze chambres garnies, toujours louées à des jeunes gens, dans un bon quartier, rendant net 900 f. par an, et un logement commode; le bail vient d'être renouvelé.

S'adresser à M. Dupinet, rue de la Fronde, n° 4, au 3<sup>me</sup>, près la place du Change.

(5099) On demande, pour exploiter une branche d'industrie, quelques jeunes gens sachant bien se présenter et d'une tenue assez recherchée.

S'adresser au bureau, de huit à neuf heures du matin, rue Perrache, n° 6, au 2<sup>e</sup>.

**Emplois honorables à appointements fixes.**

La société du dépôt général des marchandises établi dans chacun des départements de la France un directeur et des sous-directeurs.

Ces emplois sont rétribués par des appointements fixes, sans préjudice de beaucoup d'autres remises plus importantes encore.

Les personnes recommandables et solvables qui désirent s'attacher à l'administration, sont invitées à s'adresser franco à M. l'inspecteur du dépôt général des marchandises, poste restante; à M. Pevant de Larue, hôtel des Princes. (8013)

(6001) Un docteur en médecine désire acheter la clientèle d'un médecin de la ville ou de la campagne. Ecrire, poste restante, à M. A. M. B.

En vente au bureau de l'Office de publicité, boulevard Montmartre, n° 9, à Paris; Chez l'auteur, n° 55, rue du Faubourg-St-Martin, et chez les principaux libraires.

**LE CODE DE L'HUMANITÉ,**

L'HUMANITÉ RAMENÉE AU VÉRITABLE SOCIALISME,

PAR L'ABBÉ CHATEL, PRIMAT DE L'ÉGLISE FRANÇAISE. — Un fort volume in-8°. — Prix : 6 fr. 50 c.

**L'URBAINE,**

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, Autorisée par ordonnance du roi du 4 mars 1838.

Capital : cinq millions de francs.

Cette nouvelle compagnie est appelée à résoudre un problème resté jusqu'à ce jour sans solution, à savoir: offrir économie aux assurés, et faire cependant des opérations avantageuses.

C'est pour atteindre ce double but que l'Urbaine, profitant de l'expérience acquise, a été formée spécialement pour couvrir les risques d'incendie dans l'enceinte des villes. Par ce moyen, elle évitera les assurances trop aventurées, et les frais et charges extraordinaires qu'entraînent celles faites dans les campagnes.

Sans vouloir affaiblir en aucune manière la confiance que peuvent mériter les autres compagnies, il faut remarquer qu'en raison de sa spécialité, le capital de l'Urbaine est comparativement plus élevé, et offre, sous tous les rapports, plus de garantie que ces mêmes sociétés dont les opérations n'ont aucune limite.

Ainsi, l'Urbaine présente par sa constitution tout à la fois garantie matérielle, garantie morale par le choix éclairé de ses agents, économie dans le tarif des primes et sécurité complète résultant du contrôle de l'autorité.

Les bureaux, à Lyon, sont chez M. Latta, agent et fondé de pouvoirs, port St-Clair, n° 21. (8007)

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au *Bulletin des lois* (5 août et 1<sup>er</sup> novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du

**SIROP DE JOHNSON**

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. Au dépôt, chez MM. les pharmaciens Vernet, à Lyon, place des Terreaux; Simon, à Vaise, Blanc, à la Guillotière; Champin, à Fontaines; Micol, à Saint-Genis-Laval; Brian, à Saint-Symphorien; Maritan, à Villefranche; Forest, à Beaujeu; Michel, à Tarare; Cuillerot, à Amplepuis. (1313)

(8004) Grand dépôt d'argenterie de Paris,

DITE

**MAILLECHORT,**

ET DE BON PLAQUÉ DE 1<sup>re</sup> QUALITÉ,

Chez COQUAIS, bijoutier, rue Saint-Côme, n° 6, à Lyon.

Il est inutile de répéter tous les avantages du maillechort, car, pour preuves de sa qualité, il tente chaque jour la cupidité des voleurs qui croient s'emparer d'argenterie; sa blancheur, sa propreté et sa solidité sont à s'y méprendre avec l'argent. Les couverts sont de 5 fr. 50 c. et 6 fr. 50 c.; cuillers à café, 18 et 21 fr. la douzaine.

OBJETS EN PLAQUÉ.

Flambeaux, porte-huiliers, bouts de table, sucriers, manches à gigot, cuillers à sucre, à punch, à potage et à café, porte-carafes, cafetières, passe-thé et bouchons, etc.

**GUÉRISON**

DES

**Maladies Secrètes,**

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxus ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3445)